

A Bruxelles, la politique aggrave la pénurie de parking !

Depuis 10 ans, on estime à 28.000 les places de stationnement en voirie qui ont été supprimées en Région Bruxelloise (1)

Trouver un emplacement de parking est devenu un cauchemar et se révèle bien souvent un défi impossible à réaliser.

Dans le cadre de sa politique de mobilité mise en place à Bruxelles, ses responsables ont prévu une réduction de places en voirie À CONDITION de COMPENSER les places perdues par des places hors voirie (2), compensations inscrites dans l'AR du 18 juillet 2013 de la Région Bruxelles-Capitale (3).

Ces places sont souvent perdues pour cause de stations Villo, d'oreilles de trottoir démesurées aux carrefours, de réaménagements à profusion de trottoirs, de potelets. L'imagination déborde pour supprimer des places parfois même au profit de rien.

Croyant ainsi créer une meilleure qualité de vie, les leaders politiques provoquent en fait le stress des travailleurs(euses) et habitant(e)s rentrant le soir et craignant de ne pouvoir se garer dans leur rue ni même dans le quartier.



Choix volontaire d'installer des stations Villo! sur des places de stationnement en voirie même quand des alternatives sont disponibles. Ici rue Saint-Denis à Forest, alors que 10 mètres plus loin, se trouvent de nombreux espaces non utilisés .



L'art de créer des pénuries de places de parking en supprimant volontairement de l'espace qui était si utile au stationnement, chaussée de Bruxelles à Forest.

DRP recommande trois mesures urgentes pour un stationnement au service de tous

1- **Un moratoire sur toute nouvelle suppression de places de stationnement en voirie** aussi longtemps que ne sont pas mises à disposition des automobilistes des alternatives correctes.

2- **La priorité absolue et les moyens nécessaires** doivent être fournis par Bruxelles Mobilité et son Ministre Pascal Smet pour la création de places de stationnement de compensation hors voirie, tel que c'est inscrit dans les plans et les dispositions légales.

3- **Que ces compensations ne soient pas virtuelles mais bien effectives**, c'est-à-dire à proximité des places supprimées, équivalentes en disponibilités et offertes en synchronisation avec les suppressions.

DRP soutient une mobilité efficace à Bruxelles selon les besoins de tous, donc aussi des automobilistes !

Pour de plus amples informations ou vos réactions, n'hésitez pas à contacter DRP à drpasbl@gmail.com ou au 0484 73 56 35

(1) Bruxelles Mobilité - AED - Agence de Stationnement (2) Plan Iris 2, Plan régional de politique du stationnement (3) Arrêté du 18 JUILLET 2013 du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale portant le volet réglementaire du Plan régional de politique du stationnement